



STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

EDITORIAL

Une lutte commune

En mettant à la Une de ce numéro du STAREC INFOS l'article sur les Violences sexuelles faites aux femmes (surtout en période de crise) proposée par le bureau du UNHCR de Goma, loin d'épouser une quelconque ère du temps, nous voulons aider à accroître l'intensité des feux des projecteurs sur ce que certains acteurs importants de la scène politique et de l'activisme mondial qualifient aujourd'hui de « crime contre l'humanité ». Tenez : le mercredi 25 novembre dernier, un rapport publié par l'organisation Action contre l'impunité et les droits de l'homme, ACIDH, indiquait que 3 135 cas de violences sexuelles ont été répertoriés dans la ville province de Kinshasa et à Lubumbashi au Katanga, en RDC. Ce chiffre bien entendu est plus alarmant quand l'on s'intéresse aux régions qui ont connu et à celles qui connaissent (malheureusement encore) l'insécurité du fait des conflits armés ou de leurs effets résiduels. La dernière décennie a vu se renouveler l'usage tactique de la violence sexuelle dans les conflits. En 2001, le viol de masse et l'esclavage sexuel en temps de guerre ont été, pour la première fois, considérés comme un crime contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. De fait, c'est bien souvent, pour ne pas dire couramment, que la femme devient (aujourd'hui) une arme ou plutôt un objet de guerre. Foulant du coup au pied, à la limite de la profanation voire du sacrilège, l'image mythique de la Femme comme véhicule de la vie. Et en République démocratique du Congo, un pays où seraient commis le plus grand nombre de viols au monde, un véritable défi se pose au gouvernement et à tous les partenaires internationaux : réussir à combattre efficacement la violence sexuelle dans les conflits. Un défi majeur aussi dans le cadre du Programme STAREC d'autant plus qu'en sa Composante Humanitaire et Sociale, il est fait mention à l'Objectif 3 (« Protéger la population civile »), de « Vulgariser les lois sur les violences sexuelles, sur le Droit Humanitaire International et sur la protection des enfants pour lutter contre leur exploitation ». Et à ce niveau, il con vient que tous, nous comprenions que cette lutte ne doit pas être à la seule charge du STAREC. Car chaque action, petite ou grande, peut changer les choses et avoir un réel impact!

A.E.P

Lutte contre les violences sexuelles

16 journées d'action : les victimes oubliées du conflit en RDC

L'année 2009 marque le 10^{ème} anniversaire de la proclamation officielle par les Nations Unies du 25 novembre comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le thème de cette année : « Engagez-vous - Agissez - Exigez : Nous POUVONS mettre fin aux violences faites aux femmes ! » La célébration de cette Journée englobe 16 jours d'activisme contre la Violence envers les Femmes. Les 16 jours commencent le 25 novembre de chaque année avec la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et continuent jusqu'au 10 décembre, Journée Internationale des Droits humains. C'est dans ce cadre que nous vous proposons dans ce numéro du STAREC INFOS, ce texte produit par l'Unité des relations extérieures du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Soulignons que la lutte contre les violences sexuelles fait partie de la Composante Humanitaire et Sociale du STAREC.

Kahindo, une veuve âgée de 28 ans, a la chance d'avoir survécu après avoir été attaquée et abusée sexuellement par des hommes armés. Elle fuyait alors son village situé en République démocratique du Congo (RDC), un pays qui connaît l'un des taux les plus élevés de viol au monde. Cette jeune femme et ses six enfants ont cru qu'ils seraient en sécurité après avoir rejoint un groupe d'hommes non loin de leur village de l'est de la RDC, dans la province du Nord-Kivu en proie à des troubles. « Ma première réaction a été un soupir de soulagement, je pensais que nous n'aurions plus à fuir », s'est rappelée Kahindo. « J'avais tort ». Elle a été séparée de ses enfants ; et ensuite « six hommes armés m'ont déshabillé. Ils ont commencé à me violer l'un après l'autre jusqu'à ce que je perde connaissance », a-t-elle expliqué avec émotion au HCR près de Goma, la capitale du Nord-Kivu. « Ils m'ont laissée pour morte ». Près de quatre ans après, cette femme déracinée ressent aujourd'hui parfois qu'elle aurait préféré mourir. Elle a raconté entre deux sanglots le prix terrible à payer. « Des tests médicaux ont montré que j'ai contracté le VIH », a-t-elle expliqué, avant d'ajouter : « La conséquence de ce viol et la stigmatisation à laquelle je suis confrontée sont injustes ». Kahindo estime que « le viol que j'ai subi avait pour but de me punir de ma condition. Ces hommes voulaient me faire perdre ma dignité et insulter ma famille, ma culture et tout ce que je défends ». Son histoire est épouvantable, et malheureusement très fréquente. Selon les statistiques des Nations Unies, près de 3 500 femmes ont été violées par des soldats, des miliciens et des civils durant les six premiers mois de cette année en RDC, en comparaison de quelque 4 800 femmes pour toute l'année 2008. Les chiffres réels seraient bien plus élevés encore, car de nombreuses victimes n'osent pas se faire connaître. Durant une visite au Nord-Kivu en août dernier, la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a défini la violence sexuelle commise à grande échelle contre les femmes comme « un crime contre l'humanité » dans cette région déchirée par le conflit. Les personnes déracinées y sont particulièrement vulnérables. Des centaines de milliers d'entre elles vivent au sein de familles d'accueil ou dans des camps gérés par le HCR, malgré la fin officielle de la guerre en RDC en 2003. Les civils vivent sous la menace constante d'hommes armés qui pillent, violent, réduisent les maisons en cendres et qui confisquent les rations alimentaires. Ces femmes victimes de viols sont les bénéficiaires prioritaires des actions menées par le HCR et ses partenaires opérationnels dans la région, comme l'organisation Women for Women International (WWI) et Search for Common Ground, et ce notamment durant les 16 journées d'action contre la violence envers les femmes, un événement international se déroulant chaque année. WWI mène un programme en RDC pour aider les victimes de viols à recommencer leur vie. « Notre action vise à ce que les victimes de viols reprennent goût à la vie », a expliqué José Rugamba, un psychologue de

WWO basé à Goma. « Toutefois nous ne pouvons dire que le phénomène ait diminué », a-t-il ajouté. Lena Slachmijlder, directrice de l'organisation Search for Common Ground, a indiqué que les années de guerre avaient radicalisé les attitudes envers les femmes et entravé les tentatives visant à mettre fin à la violence sexuelle en RDC. « C'est pourquoi le fléau de la violence sexuelle et sexiste ne se réduira ou ne disparaîtra pas de sitôt ». La plupart des femmes font valoir que l'absence de mesures visant à punir ou à emprisonner les auteurs présumés de viols a mené à la culture de l'impunité et à une misogynie accrue. « Généralement la peine encourue par les auteurs de violences sexuelles est de vingt ans. Mais ici, au Congo, un viol peut retrouver la liberté après avoir payé l'équivalent de trois dollars à un gardien de prison », a expliqué l'une d'entre elles. La violence sexuelle peut également avoir un effet dévastateur sur les relations familiales. Les victimes de viols sont souvent rejetées par les membres de leur famille et de leur communauté, qui ne se rendent pas compte des traumatismes psychologiques et physiques endurés suite à un viol. Le changement des mentalités prendra du temps. « La meilleure stratégie pour gagner cette guerre est d'empêcher que les viols ne se produisent », a indiqué Karl Steinacker, le coordonnateur des opérations du HCR dans l'est de la RDC. Ce sera une tâche difficile, qui devra faire cesser l'impunité et qui nécessitera la mise en œuvre d'une sensibilisation. Dans le cadre d'un programme financé par le HCR, l'organisation Search for Common Ground tente de répondre à ce deuxième objectif. Cette ONG basée aux Etats-Unis se déplace dans les villes et les villages situés au sud-est et à l'est du pays pour projeter des films et des vidéos concernant le problème de la violence sexuelle et sexiste. Lena Slachmijlder a souligné l'impact du cinéma mobile car les films concernent des personnes bien réelles. Elle a indiqué qu'en faisant entendre la voix des victimes de la violence sexuelle, « nous faisons naître l'interaction et le débat sur des problèmes généralement considérés comme tabous, dont on devrait justement discuter ouvertement pour les démythifier ». En partenariat avec d'autres agences, le HCR vient également en aide aux victimes de viols via de l'aide psychologique, des traitements médicaux, des projets de micro-financement ainsi que des activités pour la réintégration.

Par David Nthengwe (Goma, RDC)

UNHCR - Unité de Relations Extérieures

Francesca Fontanini, -fontanin@unhcr.org - tel: +243 81 700 94 84

Simon Lubuku -Lubuku@unhcr.org - tel: +243 81 812 6731

David Benthun Nthengwe - nthengwe@unhcr.org

- tel: +243 818801076

Solange Nyamulisa - nyamulis@unhcr.org - Tel: +243993404855

(N.B. : A part le sur-titre et le chapo, tout le reste de l'article émane entièrement de l'Unité Relations Extérieures du UNHCR/Goma)

L'INTERVIEW DE LA SEMAINE

OUMAR Sylla, Chef bureau UNHABITAT de Goma

« Les actions de UNHABITAT (...) trouvent leur ancrage dans le STAREC »



(Photo : Cellcom STAREC)

OUMAR Sylla
Monsieur Oumar, pouvez-vous nous faire une brève présentation de UNHABITAT qui semble être la dernière née des Agences des Nations Unies ?

OUMAR Sylla : UNHABITAT est l'Agence des Nations Unies pour les Etablissements Humains dont le mandat porte sur les problèmes de développement et de la planification urbaine, de l'amélioration de l'habitat pour les pauvres, de l'environnement et du foncier, entre autres. La présence de UNHABITAT dans l'Est de la RDC a pour fondement un « Memorandum of understanding » (c'est-à-dire « accord de principe » en français, ndlr) signé entre UNHABITAT et le HCR en vue de prendre en charge les problèmes fonciers liés au retour et à la réintégration des déplacés et des réfugiés. L'intervention de UNHABITAT dans l'Est de la RDC porte pour l'instant, et il est important de le préciser, sur la problématique foncière parce que beaucoup de personnes pensent que UNHABITAT est arrivé dans le Nord Kivu pour construire des maisons. Mais l'intervention dans l'habitat n'est pas exclue dans le futur.

UNHABITAT intervient dans le cadre du STAREC. Exactement dans laquelle de ses Composantes ?

O.S. : Plus précisément UNHABITAT intervient dans la composante Retour et Réinté-

gration du Plan de Stabilisation des Nations Unies (en abrégé « UNSSSS », ndlr) qui recoupe aussi celui du STAREC.

En ce moment UNHABITAT organise de nombreux ateliers sur les conflits fonciers. Ce problème représente-t-il une réelle menace pour la cohésion sociale dans l'Est de la RDC ?

O.S. : Je ne reviendrai pas sur la place des problèmes fonciers dans les différents cycles de conflits militaires et politiques qui ont coûté la vie à des milliers de personnes, mais le constat est qu'aujourd'hui avec la signature des accords de paix, la compétition pour l'accès et le contrôle des terres dans l'Est de la RDC ressurgit jusqu'à générer beaucoup de tensions entre communautés. Mais aussi le processus de retour des déplacés et des réfugiés est en train d'engendrer beaucoup de conflits fonciers qui constituent de réelles menaces pour la paix sociale et la relance économique. Une terre sous conflit n'est pas disposée à répondre aux besoins de production encore moins de cohésion sociale. Par conséquent, l'objectif de ces ateliers de sensibilisation sur la prévention et le règlement pacifique des conflits fonciers est d'attirer l'attention des communautés sur le risque que peut constituer un conflit foncier sur la paix sociale, mais il s'agit aussi de renforcer d'avantage le rôle des acteurs clés à la base, comme les chefs coutumiers dans la gestion et la prévention des conflits fonciers.

En termes d'approche, quelle méthodologie adoptez-vous afin de préserver l'essentiel, c'est-à-dire la paix et la cohésion sociale ?

O.S. : UNHABITAT, en partenariat avec le HCR et le Programme de Stabilisation, a mis en place des stratégies préventives et curatives. Nous jouons beaucoup sur la prévention des conflits fonciers à travers la sensibilisation et l'information sur les problèmes fonciers au quotidien. Mais aussi, en cas de conflit ouvert, UNHABITAT tente la médiation qui est un outil adapté aux conditions sociologiques des populations vivant

en milieu rural compte tenu de l'éloignement des tribunaux.

Vous avez aussi des médiateurs fonciers. En quoi consiste exactement leur rôle dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits fonciers ?

O.S. : Nous avons formé dix (10) médiateurs itinérants qui ont été déployés dans le Nord Kivu et l'Ituri. Ces médiateurs ont pour rôle d'identifier les personnes impliquées dans des conflits fonciers en collaboration avec les autorités coutumières ; de documenter ces cas de conflits et d'accompagner les parties pour trouver une solution. En termes de prévention, les médiateurs fonciers donnent des conseils aux membres des communautés sur les aspects fonciers et sensibilisent aussi les leaders des communautés sur la prévention des conflits fonciers. Depuis le mois de Septembre, les médiateurs fonciers ont pris en charge environ 250 conflits fonciers dans le Nord Kivu et 420 dans le district de l'Ituri. Dans le Nord Kivu, beaucoup de conflits collectifs concernent des anciennes concessions sur lesquelles vivent des milliers de ménages. A Kitchanga, la médiation a permis d'éviter l'éviction de plus de 3000 ménages qui vivent dans les anciennes concessions de la SICIA, et la promotion d'un cadre de dialogue entre les populations locales et les nouveaux acquéreurs de ces concessions.

Votre appréciation du Programme STAREC dans le cadre du processus de paix et de normalisation...

O.S. : Le STAREC suscite un nouvel espoir pour la consolidation de la paix, à travers la restauration de l'autorité de l'Etat, la pacification avec la mise en place des cellules de pacification et de réconciliation. Par conséquent, les actions de UNHABITAT en matière de prévention et de résolution des conflits fonciers trouvent désormais leur ancrage dans le STAREC. L'aspect foncier sera aussi un grand défi dans le fonctionnement des cellules de pacification.

Interview réalisée par AHOUSSE E. Pothin

FOCUS

Fusion entre le Programme Amani restructuré et le Plan de Stabilisation du Gouvernement, le STAREC a été doté de mécanismes de Coordination à deux niveaux afin d'en assurer la mise en œuvre :

A – Niveau Central

B – Niveau Interprovincial

Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir (en première partie) les mécanismes de Coordination du STAREC au niveau central.

Au niveau central, les mécanismes de Coordination du STAREC comprennent un Comité de Suivi et des Comités techniques sectoriels :



Appui de la Monuc au renforcement des capacités de la police congolaise

1 - Un Comité de Suivi :

Le Comité de Suivi a pour principale mission de fixer les orientations générales du Programme. Il veille à la direction stratégique et à la cohérence des actions du programme STAREC et est chargé d'effectuer des évaluations trimestrielles des actions réalisées au niveau provincial. Spécifiquement, il est chargé d'évaluer le niveau d'ensemble, au plan sectoriel, géographique et de mise en œuvre des activités envisagées dans le programme STAREC; de veiller à assurer les échanges entre le Gouvernement, les partenaires et les bailleurs de fonds et d'assurer l'intégration entre le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement et le STAREC.

Participants : Le Comité de suivi, présidé par le Premier Ministre, est composé des Vice-premiers Ministres, des Ministres de l'Intérieur, de la Défense, du Plan, de la Coopération Internationale et Régionale, de la Justice, des Finances, du Budget, des Affaires Sociales et Humanitaires, des Mines,

des Travaux Publics et Infrastructures, du Genre et Famille ainsi que d'un délégué de la Présidence, d'un délégué de la Primature, du Coordonnateur de STAREC, de l'ONU et des Chefs de file des bailleurs.

Le Secrétariat technique du Comité de suivi est assuré par le Ministre National du Plan.

2 - Des Comités techniques sectoriels :

Le Comité de Suivi est appuyé par des comités sectoriels chargés de l'opérationnalisation des différentes composantes de la stratégie et des rapports réguliers au Comité de Suivi sur les avancées effectuées. Les comités techniques sectoriels sont composés de la façon suivante pour chaque Composante du STAREC :

Pour la composante sécuritaire : il existe six (6) Comités techniques sectoriels.

- Un Comité technique armée, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant l'appui et le renforcement des capacités des FARDC. Le comité technique armée est placé sous la responsabilité du Ministère de la Défense en collaboration avec l'EMG. Il est com-

posé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques (MONUC, EUSEC) et bailleurs intéressés. Le comité veille à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient des liens avec les activités proposées dans le cadre de la réforme de l'armée.

- Un Comité technique SMI/DDR, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant la Structure Militaire Intégrée et DDR. Le comité technique SMI/DDR est placé sous la responsabilité du Ministère de la Défense. Le comité est composé des autorités nationales impliquées ainsi que des partenaires techniques (MONUC, EUSEC) et bailleurs intéressés. Le comité s'assure que les activités proposées dans le cadre du STAREC sont conformes aux activités proposées dans le cadre de la réforme de l'armée.

- Un Comité technique pour la Police, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant le déploiement/renforcement de la police. Le comité technique Police est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur en collaboration avec la PNC. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques (UNPOL, EUPOL) et bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC ont un lien avec les activités proposées dans le cadre de la réforme de la police.

A suivre...



Directeur de Publication : Janvier HANGI BININI

Coordonnateur Inter-Provincial/STAREC

Rédacteur en Chef : AHOUSSE E. Pothin

Rédaction : Cellule de Communication STAREC

Graphic et Mise en page : AKIBA HARAMBA

Appuyé par le PNUD à travers les Fonds Multi-bailleurs :

Belgique, DFID, PNUD, UE, Canada, France, Suède

DANS LES PROVINCES

Centre de regroupement des ex-combattants de Wamaza

Enfin, le centre ferme définitivement ses portes

Le gouverneur de la province du Maniema, Didier Maniema a procédé le mardi 1^{er} décembre 2009 à la fermeture définitive du centre de regroupement des ex-combattants de Wamaza après un fonctionnement de 45 jours couronné de succès. Au total 1823 ex-combattants ont été enregistrés pour 282 armes récupérées.



Personnalités politiques du Maniema et partenaires internationaux étaient présents à la cérémonie de clôture.

La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités politico-administratives de la province du Maniema, des chefs traditionnels locaux du territoire de Kabambare, des représentants des partenaires internationaux du processus de la stabilisation et de la reconstruction dans l'Est de la RDC à savoir la MONUC, du PNUD et de l'USAID ainsi qu'un échantillon des ex-combattants démobilisés.

Pour rappel, le centre de regroupement de Wamaza est le deuxième ouvert au Maniema dans le cadre de la Démobilisation, du Désarmement et de la Réinsertion des anciens combattants après celui de Katakoto. Ce centre a ouvert ses portes le 10 octobre 2009 pour une durée initiale de 30 jours pour démobiliser un nombre estimé à 3000 ex-combattants.

A la date initialement prévue pour la fermeture du centre de Wamaza, c'est-à-dire le 15 novembre dernier, l'on avait enregistré les statistiques suivantes : sur 1300 ex-combattants enregistrés provenant des groupes armés Raïa Mutomboki, Raïa Mutomboki de Jean Musombo, Maï-Maï Shikito, Mai Mai Shabunda et Mai Mai Yakutumba, 1069 avaient choisi la réinsertion communautaire pour l'apprentissage des

petits métiers avec l'aide du PNUD ; et 84 armes y ont été récupérées.

A la demande des chefs traditionnels locaux, confortés par les estimations des intervenants dans les opérations de DDR dans le centre, une rallonge de 15 jours a été accordée, à la date du 15 novembre, en vue de donner une nouvelle chance à ceux des ex-combattants qui hésitent encore par peur des représailles de la part des Raïa Mutomboki de Jean Musombo qui souhaitent que le centre soit implanté au chef-lieu du territoire de Kabambare au lieu de Wamaza.

Selon le bilan dressé par le colonel Bannen Anatole du contingent sénégalais de la MONUC, qui assurait la supervision des opérations du DDR à Wamaza, cette rallonge elle a été bénéfique car elle a porté à 1823 le nombre total des ex-combattants enregistrés dans le centre, 1693 identifiés, 282 armés récupérés, 45 ex-combattants intégrés aux FARDC soit 2% des identifiés. Sur les 1693 ex-combattants identifiés, 1581 ont choisi la réinsertion communautaire (appuyée par le PNUD) par l'apprentissage des petits métiers, 55 enfants associés de force aux groupes armés ont été retournés dans leurs familles avec l'aide de l'UNICEF et de l'Ong Caritas.

Fort de cette moisson, le colonel Ana-

tole Bannen en a appelé au gouvernement de la RDC pour assurer la sécurité des cités toujours menacées de représailles par les hommes de Jean Musombo basés à 57 km de Wamaza. Dans la foulée de ses recommandations, le colonel Bannen a fait mention de 363 réfugiés Rwandais et Burundais en stationnement au Maniema qui doivent bénéficier d'un rapatriement comme ils le demandent eux-mêmes.

Dans son adresse, le gouverneur Didier Manara a remercié le chef de l'Etat pour les efforts entrepris dans le sens de la pacification de l'Est du pays avec l'appui de la MONUC ainsi que d'autres partenaires internationaux dont le PNUD. Il a mis en garde les éléments réfractaires au processus de DDR qui menacent de troubler la paix ainsi retrouvée. Il a aussi promis que les troupes combattantes des FARDC seront déployées incessamment dans la région afin de décourager les velléités bellicistes des éléments réfractaires à la démobilisation en sus des autres menaces de débordement des opérations pour la traque des FDLR au Sud-Kivu.

L'ouverture du prochain centre de regroupement dans la province du Maniema est prévue dans le territoire de Lubutu.

Levy Pontien Bashonga